

## Compte rendu de la séance du 28 août 2020

**Présents :** M. BONNET Bernard, M. GUYON Thierry, Mme FAURE Murielle, M. PERRIN David, M. PATOUIILLARD Cédric, Mme MERLE Anne-Marie, M. CREPET Sébastien, M. FOUILLOUX Gilles, M. GUARNERI Giovanni, M. JEANDROT Serge, M. MAYET Iwan, Mme. BRUNON Hélène. Mme PELLISSIER Élisabeth Mme MOLLARET Françoise Mme. BARDOTTI Stéphanie

**Excusés :** M. REYMONDON Frédéric, Mme. DIOLOGENT Catherine, Madame GATTE Hélène, Mme. RODRIGUEZ Frédérique.

**Secrétaire de la séance :** M. BARDOTTI Stéphanie

Monsieur le Maire ouvre la séance, en préambule il dresse le bilan de cet été, il n'y a pas eu d'incivilités quelques gestions de situations délicates telles que une hospitalisation d'office et un décès sur la commune. Il tient à remercier M. PERRIN et M. FOUILLOUX pour le suivi des travaux notamment celui du terminus STAS.

Monsieur le Maire porte à connaissance du conseil un courrier d'une habitante de la commune  
M. le Maire commence l'ordre du jour :

### Régularisation foncière entre la commune et le CCAS ( DE 2020\_040)

Monsieur le Maire évoque le projet de la MARPA, il apparaît nécessaire d'effectuer des régularisations foncières entre le CCAS et la commune afin que la totalité du bâtiment qui accueillera la MARPA se trouve sur un terrain appartenant au CCAS. A ce titre le géomètre a effectué un document d'arpentage. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ensemble des régularisations foncières présentées dans le cadre du document réalisé par le géomètre et de solliciter un notaire afin de matérialiser ces modifications par un acte authentique. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

### Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain ( DE 2020\_041)

Monsieur le Maire fait part d'une déclaration d'intention d'aliéner arrivée en mairie en date du 15 juillet 2020, adressée par l'office notarial de Firminy, en vue de la cession d'une propriété sise au Bourg, cadastrée section B n° 488, d'une superficie totale de 80 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur ROSINE Franck et Mme. ROSINE Patricia.

Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants, permettent à la commune d'acquérir par voie de préemption un bien situé dans le bourg.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de préempter sur ce bien dans un objectif d'aménagement public sur le long terme (type parking). Il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 13 voix Pour, 2 Abstentions, approuve l'acquisition du bien au prix de 15 000 euros.

### Choix d'un maître d'oeuvre pour la réalisation d'un terrain de foot en gazon synthétique ( DE 2020\_042)

Monsieur le Maire évoque le projet de terrain de foot en gazon synthétique. Il fait part de la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre afin d'avancer sur ce dossier. Il propose de retenir le bureau d'étude B Ingénierie à un taux de 3,95% soit sur un projet estimé de 500 000 euros une rémunération de 19 750 euros HT soit 23 700 euros TTC.

Il demande au conseil de se prononcer. Le Conseil municipal, approuve avec une abstention.

### Frais de fonctionnement de l'école année scolaire 2019-2020 ( DE 2020 043)

Monsieur le Maire rappelle les lois 83.663 du 22 juillet 1983, 86.29 du 9 janvier 1986, 86.972 du 19 août 1986 et la circulaire du 25 août 1989 (JO du 29/9/89) qui prévoient une participation de la commune de résidence au profit de la commune d'accueil fixée à 100% des frais de fonctionnement de l'école. Après calcul du coût de revient pour l'année scolaire 2019 /2020, le prix est de : 806,47 euros par élève. Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le montant des frais de fonctionnement de l'école.

### Demande de subvention au titre du DSIL ( DE 2020 044)

Monsieur le Maire fait part de l'appel à projet Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). A ce titre il propose de se positionner avec le dossier sur le renouvellement des menuiseries extérieures de l'école élémentaires et de la Mairie. Le coût des travaux s'élève à 148 000 euros, il propose de solliciter une intervention dans le cadre du DSIL à hauteur de 30% soit 44 400 euros. Le conseil se prononce favorablement.

### Indemnité des élus ( DE 2020 045)

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération n°DE\_2020\_016 fixant les indemnités des élus. Il indique qu'il souhaite valoriser la fonction de 1<sup>er</sup> Adjoint en prenant sur sa propre indemnité. Il propose donc de modifier les taux votés initialement.

Ainsi il propose de fixer le montant des indemnités comme suit :

**-Maire** : 37,1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

**-1<sup>er</sup> Adjoint** : 27% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale

**-Adjoints** : 16,78 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale

**-Conseillers délégués** : 6,45 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### Désignation des membres de la CLECT de Saint-Etienne Métropole ( DE 2020 046)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Saint-Etienne Métropole. La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

Est candidat au poste de titulaire : M. Bernard BONNET

Est candidat au poste de suppléant : M. David PERRIN.

Ils sont élus à l'unanimité.

### Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à l'ADTHF ( DE 2020 047)

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de désigner un représentant titulaire et un suppléant à l'Association pour le Développement Touristique dans le Haut Forez (ADTHF).

Il propose de désigner Mme. BRUNON Hélène titulaire, Mme. FAURE Murielle suppléante ce qui est adopté à l'unanimité.

### Avenant à la convention de partenariat avec l'ADMR pour le portage de repas ( DE 2020 048)

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un service de portage de repas avec l'association ADMR d'Usson-en-Forez. Cet avenant vient modifier l'article 3 paragraphe 2 ainsi le montant de la subvention sera calculé à hauteur de 1,21 euros par habitant soit 2194 euros pour l'année 2020. Monsieur le Maire indique que le portage de repas est un service indispensable sur la commune. Il demande au conseil de se prononcer, ce dernier approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

### Décision modificative n°2 commune ( DE 2020 049)

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante permettant de financer la préemption votée en début de séance :

21318 - 53	Autres bâtiments publics	20000.00	
2313 - 145	Constructions	-20000.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits qui approuve à l'unanimité.

### **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :**

Commission scolaire : point sur la rentrée scolaire, celle-ci se fera avec le nouveau protocole qui est un peu assoupli, ce qui facilite notamment l'organisation de la cantine. 278 élèves pour cette rentrée. Une réunion avec le personnel est programmée ce lundi 31 août afin de caler définitivement l'organisation. L'accueil périscolaire avec 2 sites pour l'école élémentaire (garderie et salle décorée) est maintenue.

Le projet de câblage de l'école est relancée une réunion sera organisée avec les services de SEM.

La commission a commencé de travailler sur la mise en place d'un conseil municipal enfant.

Commission sport : le gymnase et la salle annexe rouvrent à compter du 31 août dans le cadre d'un protocole mis en place par la commission. Par ailleurs chaque association est responsable de la mise en œuvre du protocole et des exigences de la fédération à laquelle elle appartient. Les élus restent attentifs aux évolutions réglementaires afin de modifier ou non le protocole.

Concernant le projet de terrain de foot en gazon synthétique, une rencontre est programmée le mercredi 2 septembre avec le Conseil Régional M. CINIÉRI.

Commission technique/travaux : une commission est programmée avec à l'ordre du jour le devenir de la chapelle du bourg. Des travaux d'aménagement sont prévus à proximité du boulanger afin de finaliser correctement l'opération. Le problème de la couleur des bancs sur la place est en passe d'être réglé.

Il est souligné que des équipements pourraient être installés pour pouvoir garer les vélos, cette proposition va être étudiée.

Les travaux de réalisation d'un ralentisseur au Rachat sont terminés.

Commission communication : le bulletin est en cours de distribution.

### **Informations diverses**

-Un roulement est mis en place entre les adjoints et les conseillers délégués pour les week-ends. Des rendez-vous pourront être pris avec les administrés qui en feront la demande.

\*Prochain Conseil : le 25 septembre 20h00.